



(le texte français suit)

September 22, 2022

Dear Colleagues,

Transport Canada is pleased to share the backgrounder on Bill S-6, *An Act respecting regulatory modernization* (SSCIMS reference document #142389), which is currently before the House of Commons.

The Annual Regulatory Modernization Bill (ARMB) is a recurring legislative mechanism that enables the Government of Canada (GC) to make common sense changes across many pieces of legislation at once to address overly complicated, inconsistent, or outdated requirements on businesses and Canadians. The second ARMB is now known as Bill S-6, An [*Act respecting regulatory modernization*](#).

The attachment describes proposed amendments to the *Canada Transportation Act* to authorize the Minister of Transport to make interim orders to incorporate international transportation standards and obligations into law. This amendment aims to help Canada's regulatory regime keep pace with the rapidly evolving transportation sector, by allowing for faster alignment with evolving standards due to new technology, innovation, and emerging risks. The attachment also provides a point of contact should you have questions regarding the proposal.

Thank you,

Aviation Security Directorate



Le 22 septembre 2022

Chers collègues,

Transports Canada est heureux de partager le document d'information sur le projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation* (Document de référence SGICAS no. 142389), qui est actuellement en considération à la Chambre des communes.

Le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation (PLAMR) est un mécanisme législatif récurrent qui permet au gouvernement du Canada d'apporter des changements de bon sens à de nombreux textes législatifs en même temps afin de remédier à des exigences trop compliquées, incohérentes ou désuètes pour les entreprises et les Canadiens. Le deuxième PLAMR est maintenant connu sous le nom de projet de loi S-6, [*Loi concernant la modernisation de la réglementation*](#).

La pièce jointe décrit les modifications proposées à la Loi sur les transports au Canada afin d'autoriser le ministre des Transports à prendre des arrêtés provisoires pour intégrer dans la loi les normes et obligations internationales en matière de transport. Cette modification vise à aider le

régime réglementaire du Canada à suivre le rythme de l'évolution rapide du secteur des transports, en permettant un alignement plus rapide sur les normes en évolution en raison des nouvelles technologies, de l'innovation et des risques émergents. La pièce jointe donne également un point de contact si vous avez des questions au sujet de la proposition.

Merci,

La Direction de la Sûreté aérienne